COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion électronique du 29 / 01 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :
-Absence FMI : 26,30€.
-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

US MONTELIMAR :
U7 le 1er Mai 2024,
U9 le 1er Mai 2024,
U11 le 8 Mai 2024,
U13 le 9 Mai 2024.

ES MALISSARD :
U11 le 15 Juin 2024,
U11 le 15 Juin 2024,
U13 le 15 Juin 2024.

JS LIVRON :
U11 le 13 Avril 2024,
U13 le 13 Avril 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :
Les clubs sont priés de prendre connaissance des calendriers U7 qui sont en ligne et qui incluent les dernières modifications souhaitées.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :
Les clubs sont priés de prendre connaissance des calendriers U9 qui sont en ligne et qui incluent les dernières modifications souhaitées.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Calendriers Phase Printemps :
Les calendriers de la phase Printemps sont en ligne.

NOTA : À la suite de la parution initiale des calendriers de la phase PRINTEMPS, les clubs ont pu faire leurs remarques. Nous avons fait le maximum pour y répondre favorablement. Des changements touchent l'ensemble des poules des niveaux de pratique ESPOIRS et BOURGEONS. Les clubs sont tenus de s'approprier ces nouveaux calendriers qui sont en ligne.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :
Les plateaux non joués le 27/01/2024 se déroulent le 03/02/24.
Les clubs participants aux plateaux du 03/02/24 voient leurs rencontres initialement prévues le 03/02/24 reportées au 30/03/24.

Rencontres concernées :
D1 :
- SC BG ST ANDEOL – US VAL D'AY,
- OL SALAISE RHODIA – OL VALENCE 2,
- AS ST MARCEL VAL – RC MAUVES,

D2 :
- US 2 VALLONS – ANNONAY FC,
- ES BOULIEU – FOOT MT PILAT,
- RC TOURNON 2 – ENT SARRAS ST VALLIER,
- FC PORTES VAL – EA MONTVENDRE,

D3 :
- RHONE CRUSSOL 3 – US DAVEZIEUX 2,
- PIERRELATTE 3 – US ANCONE,

D5 :
- RC SAVASSE – US ANCONE 2,
- FC TRICASTIN 2 – US MONTELIMAR 4,

D6 :
- OL RUOMS 2 – ATHL FOOT CEVENNES 3.

Les prochains tours de coupe seront tirés le mardi 30/01/2024 et seront en ligne dans les meilleurs délais.

2é Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 (Début le 03/02/24) :
Il apparait malgré la mise en place de la FMI que certains clubs procèdent encore trop souvent à des feuilles de match papier. Nous comptons sur vous pour vérifier les accès de vos éducateurs U13 aux FMI afin de résorber ce nombre de feuilles de match papier (Voir Chapitre UTILISATION APPLICATION FMI en début de PV).

La 2ème phase débute le 03/02/2024.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :
Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :
-18/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é (2)
-03/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Le tirage au sort des 1/8 de finale, sera en ligne dans les meilleurs délais.

Rencontres comptant pour les 16é de finales :

Date	Recevant	Visiteur
18/02/2024	AS CHAVANAY 2	AS DOLON
18/02/2024	US VALLEE JABRON 2	ENT AS SUD ARDECHE ST DIDIER 3

Programmation des rencontres de championnat en retard :
U15 D1 :
J7 : US VAL D'AY – US VALLE JABRON FCV le 18/02/2024.
U15 D2 :
Poule A : J9 : HOSTUN – FC ANNONAY le 18/02/2024.
Poule B : J7 : US DROME PROVENCE – FC RHONE VALLEES le 18/02/2024.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :
Compte tenu des divers reports enregistrés, le calendrier s'établit comme suit :
-17/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é (5)
-02/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Le tirage au sort des 1/8 de finale, sera en ligne dans les meilleurs délais.

Les 16 ème de finale restant à jouer:

Date	Recevant	Visiteur
17/02/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
17/02/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL F 07 3
17/02/24	FC MONTELIMAR	FC VALLON PONT D'ARC
17/02/24	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2	EYRIEUX EMBROYE
17/02/24	ASF PIERRELATTE 1	US MONTELIMAR

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :
NOTA : programmation susceptible d'être aménagée après le tirage des 1/8è de finale de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

- ES BOULIEU-BOURG / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 est reportée au 10/02/24,
- VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,
- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
- ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 02/03/24.
- VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 02/03/24,
- RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
- FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24.

En U17 D2 :
NOTA : programmation susceptible d'être aménagée après le tirage des 1/8è de finale de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

Poule A :

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24.

Poule B :

- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 17/02/24.
- AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 02/03/24.
- AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 30/03/24.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

- US MONTELIMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,
- US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,
- ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,
- US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/24,
- FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
- US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

En U20 D2 :

- ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,
- US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.